

# LA BOURSE DE LYCÉE 2016-2017

## C'EST TELLEMENT PLUS SIMPLE !

La demande de bourse de lycée est simplifiée pour les parents en 2016.



### SIMULATEUR DE BOURSE

[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

- ▶ Je sais tout de suite si mon enfant a droit à une bourse
- ▶ Je connais le montant de la bourse

### CONTINUITÉ COLLÈGE-LYCÉE

**COLLÈGE & LYCÉE**

- ▶ Mon enfant a une bourse de collège. À situation familiale égale il aura également une bourse de lycée, car les barèmes sont harmonisés

### FORMULAIRE SIMPLIFIÉ

Je fais plus facilement ma demande avec seulement deux critères à fournir :

- ▶ nombre d'enfants à charge
- ▶ revenu fiscal

- Je me procure le formulaire de **demande de bourse nationale de lycée** auprès du principal du collège ou du proviseur du lycée de mon enfant, ou bien sur le site internet du ministère : [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)
- Je peux me faire aider par l'établissement pour remplir le formulaire
- Je le dépose au secrétariat de l'établissement **avant le 30 juin 2016**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

AVRIL 2016

# LA BOURSE DE LYCÉE 2016-2017

## C'EST TELLEMENT PLUS SIMPLE !

La demande de bourse de lycée est simplifiée pour les parents en 2016.



### SIMULATEUR DE BOURSE

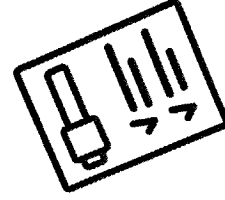
[education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)

- ▶ Je sais tout de suite si mon enfant a droit à une bourse
- ▶ Je connais le montant de la bourse

### CONTINUITÉ COLLÈGE-LYCÉE

**COLLÈGE & LYCÉE**

- ▶ Mon enfant a une bourse de collège. À situation familiale égale il aura également une bourse de lycée, car les barèmes sont harmonisés



### FORMULAIRE SIMPLIFIÉ

Je fais plus facilement ma demande avec seulement deux critères à fournir :

- ▶ nombre d'enfants à charge
- ▶ revenu fiscal

- Je me procure le formulaire de **demande de bourse nationale de lycée** auprès du principal du collège ou du proviseur du lycée de mon enfant, ou bien sur le site internet du ministère : [education.gouv.fr/aides-financieres-lycee](http://education.gouv.fr/aides-financieres-lycee)
- Je peux me faire aider par l'établissement pour remplir le formulaire
- Je le dépose au secrétariat de l'établissement **avant le 30 juin 2016**



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

AVRIL 2016